

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01250

Numéro SIREN : 884 287 525

Nom ou dénomination : 2 NIRO HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 5957

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 19	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	9 000		9 000	9 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	9 000		9 000	9 000			
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	60 859		60 859	64 479	3 620	5.61
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	586		586	348	238	68.41	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	61 445		61 445	64 827	3 382	5.22	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	70 445		70 445	73 827	3 382	4.58	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

*certifié conforme à l'original*

*[Signature]*

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	19	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	2 484		2 484		2 484	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	48 268		2 484		45 784	NS
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	40 753		7 516		48 268	642.24	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	102 935		65 495		37 439	57.16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 561		816		1 745	213.84	
Dettes fiscales et sociales	5 702				5 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	111 198		66 311		44 886	67.69
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		70 445		73 827		3 382	4.58

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

111 198 66 311

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 19	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2		2	
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			2		2	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 736	2 484	748	30.12
Impôts, taxes et versements assimilés			421		421	
Salaires et traitements			33 548		33 548	
Charges sociales			12 566		12 566	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1		1	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			48 270	2 484	45 786	NS
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			48 268	2 484	45 784	NS
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

*certifié conforme à l'original*  
*unshia*

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 19	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	48 268	2 484	45 784	NS
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	2		2	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	48 270	2 484	45 786	NS
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	48 268	2 484	45 784	NS

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**2 NIRO HOLDING**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 6 Avenue du Général de Gaulle**  
**13590 Meyreuil**  
**884 287 525 RCS AIX-EN-PROVENCE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**

**DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT**

**DU 6 FEVRIER 2023**

Le 6 février 2023, au siège social de la société,

Fabien GUARDIA,

Demeurant 6 Avenue du Général de Gaulle - Hameau Sainte Victoire - 13590 MEYREUIL,  
Associé unique de la Société 2 NIRO HOLDING,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de Président de la Société, Fabien GUARDIA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31.12.2022.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de – 48 268,33 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes. L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

F.G.

## DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 48 268,33 euros de la manière suivante :

### **Origine**

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 48 268,33 euros.

### **Affectation**

#### **Report à nouveau :**

- Au report à nouveau, soit - 48 268,33 euros.
- Solde du report à nouveau, soit - 50 752,74 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à – 40 753 euros.

### **Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social**

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, les capitaux propres qui s'élèvent à - 40 753 euros pour un capital de 10 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'associé unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 31/12/2024

### **Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

## TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, à savoir :

- Compte courant d'associé non rémunéré pour 2022

*F.G.*

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fabien GUARDIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guardia', is written over two parallel diagonal lines that extend from the bottom left towards the top right.

**2 NIRO HOLDING**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 6 Avenue du Général de Gaulle**  
**13590 Meyreuil**  
**884 287 525 RCS AIX-EN-PROVENCE**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 6 FEVRIER 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

**RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

**DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 48 268,33 euros de la manière suivante :

**Origine**

- Résultat déficitaire de l'exercice : -48-268,33 euros.

**Affectation**

**Report à nouveau :**

- Au report à nouveau, soit - 48 268,33 euros.
- Solde du report à nouveau, soit – 50 752,74 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à – 40 753 euros.

**Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social**

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, les capitaux propres qui s'élèvent à - 40 753 euros pour un capital de 10 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'associé unique prend acte que :

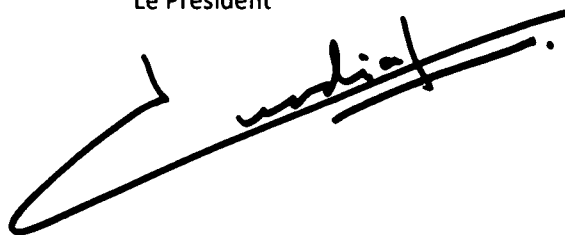
- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 31/12/2024

*F.G.*

**Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [unclear]', written over two parallel horizontal lines. The signature is slanted upwards from left to right.